

Démarche : Renouvellement d'un récépissé ou d'une attestation de prolongation d'instruction de demande de titre de séjour délivré par la Sous-préfecture de Meaux

Organisme : Sous-préfecture de Meaux

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Cette démarche simplifiée vous permet de demander un rendez-vous pour renouveler le récépissé de demande de titre de séjour qui vous a été délivré par la Sous-préfecture de Meaux.

Il convient de déposer votre demande de renouvellement 1 mois avant la date d'expiration de votre récépissé actuel.

Vous souhaitez demander le renouvellement de votre Récépissé (RCS) ou de votre Attestation de prolongation d'instruction (ADPI) ?

Vous devez indiquer quel type de document vous souhaitez renouveler.

Un seul choix possible

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Récépissé (RCS)

☐ Attestation de prolongation d'instruction (ADPI)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Votre récépissé actuel

Vous devez ajouter la copie de votre récépissé actuel.

Votre numéro "étranger" à 10 chiffres

Vous devez indiquer le numéro à 10 chiffres qui figure sur votre document de séjour actuel.

votre numéro à 19 chiffres qui figure sur votre attestation de prolongation d'instruction (ADPI)

Vous devez indiquer votre numéro à 19 chiffres qui figure sur votre attestation de prolongation d'instruction (ADPI)

Renouvellement d'un récépissé ou d'une attestation de prolongation d'instruction de demande
Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation de prolongation d'instruction (ADPI)

Vous devez scanner et ajouter la copie de votre Attestation de prolongation d'instruction actuelle.

Votre adresse actuelle

Merci d'indiquer votre adresse actuelle

Votre adresse de courriel

Merci d'indiquer votre adresse mail pour la transmission de la date de rendez-vous à la Sous-préfecture de Meaux

Votre numéro de téléphone

Merci d'indiquer votre numéro de téléphone afin de vous contacter si nécessaire